



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours externe niveau bac+5 de recrutement de conseiller principal d'éducation

Et

3^{ème} concours de recrutement de conseiller principal d'éducation

Rapport de jury présenté par :

Nathalie Costantini

Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche

Présidente du jury

Eric Fardet

Inspecteur général de l'éducation du sport et de la recherche

Vice- Président du jury

Mireille Basso, proviseure,

Philippe Chanteur, IA IPR EVS

Dominique Charrazac, IA IPR EVS

Mehdi Rahoui, IA IPR EVS

membres du directoire.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
1. Les différentes épreuves et les attendus du concours	2
1.1. Les épreuves d'admissibilité.....	2
1.1.1. <i>L'épreuve de composition pour les concours externe et 3^e voie.....</i>	<i>2</i>
1.2. Les attendus des deux épreuves d'admission	4
1.2.1. <i>Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.....</i>	<i>4</i>
1.2.2. <i>Épreuve d'entretien avec le jury.....</i>	<i>4</i>
1.3. Les caractéristiques des profils attendus pour investir le métier de Conseiller principal d'éducation.....	5
2. Bilan général des épreuves	6
2.1. La Composition du jury.....	6
2.2. Les statistiques générales concernant les candidats	7
2.2.1. <i>Une réelle attractivité des deux concours</i>	<i>7</i>
2.2.2. <i>Des candidats admis très performants</i>	<i>7</i>
2.2.3. <i>Des candidats admis qui présentent certaines caractéristiques</i>	<i>8</i>
3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2026	9
3.1. Informations générales	9
3.2. Analyse des qualités substantielles des copies aux deux épreuves : entre forces et fragilités récurrentes	9
3.3. L'épreuve 1 : composition.....	10
3.3.1. <i>Le sujet</i>	<i>10</i>
3.3.2. <i>Lacunes méthodologiques et formelles de la composition : des écarts préjudiciables à la qualité des copies</i>	<i>10</i>
3.4. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative	11
3.4.1. <i>Le sujet</i>	<i>11</i>
3.4.2. <i>Attentes institutionnelles et professionnelles de l'analyse d'une situation éducative : vers une posture de cadre éducatif.....</i>	<i>11</i>
3.5. Recommandations pratiques communes aux épreuves d'admissibilité pour les futurs candidats	12
4. Les épreuves d'admission de la session 2026.....	12
4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.....	12
4.1.1. <i>Un exemple de sujet.....</i>	<i>12</i>
4.1.2. <i>L'exposé du candidat.....</i>	<i>14</i>
4.1.3. <i>Échanges avec le jury</i>	<i>14</i>
4.1.4. <i>Utilisation de la ressource numérique.....</i>	<i>14</i>

4.1.5.	<i>Synthèse des points forts et points faibles</i>	16
4.1.6.	<i>Conseils aux candidats</i>	16
4.2.	Deuxième épreuve : épreuve d’entretien avec le jury.....	17
4.2.1.	<i>Les expériences du candidat source de questionnement</i>	17
4.2.2.	<i>Les mises en situation proposées par le jury</i>	18

Avant-propos

La session 2026 des concours de recrutement de CPE de niveau master2 (BAC+5) et de la 3^e voie, représente l'avant dernière de ces concours en lien avec l'arrêté du 25 janvier 2021. Dans ce contexte, le présent rapport est réalisé en continuité du rapport de la session précédente, mettant en exergue les éléments spécifiques sur lesquels une attention particulière doit être portée.

Avant tout, je tiens à formuler différents remerciements à des personnes sans qui les concours n'auraient pu se réaliser dans les meilleures conditions :

- En premier lieu le département D2-3 de la DGRH qui par sa disponibilité et sa vigilance nous a permis de réaliser un concours dans la plus grande sérénité ;
- Les membres du directoire, chacun ayant assuré, comme pilote ou suppléant, l'ensemble des étapes d'accueil, d'organisation, de contrôle et d'accompagnement des candidats autant que de l'ensemble des membres du jury ;
- La DEC et la DSI du rectorat de Bordeaux, partenaires locaux particulièrement réactifs ;
- Le proviseur du lycée Toulouse-Lautrec, l'ensemble de ses équipes administratives et les personnels d'entretien affectés dans cet établissement, qui par leur gentillesse nous ont permis des conditions d'accueil de grande qualité ;
- Les différents membres du jury, concepteurs des sujets des deux épreuves écrites et des deux épreuves orales. Le temps conséquent dédié à ce travail a donné le matériau pour discriminer les meilleurs candidats
- Les membres du jury qui bien que nouveaux à 61 % ont par leurs compétences et leur professionnalisme su assurer la tenue d'un concours de qualité.

Les deux périodes relatives aux écrits et aux oraux se sont déroulées sur des dates identiques à la session précédente. La semaine de mai a été confirmée pour les épreuves d'admission, le lycée pouvant, dans ce créneau de périodes de stages de ses élèves, mettre à disposition l'ensemble de sa structure. Dans ce contexte, nous assurons un fonctionnement des plus sûrs, le concours conduisant à faire cohabiter sur toute la session plus de 1250 personnes, candidats, membres du jury, appariteurs, surveillants, agents d'entretien avec les internes du lycée.

L'ensemble des membres du jury a participé à la réalisation de ce rapport dont l'objectif est d'aider pour la dernière session, les candidats à appréhender davantage les attendus des différentes épreuves.

1. Les différentes épreuves et les attendus du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (concours externe, concours externe spécial, concours interne et troisième concours).

L'analyse du cadrage réglementaire permet de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et d'en saisir les principaux attendus.

1.1. Les épreuves d'admissibilité

Si le concours 3^e voie pour la partie admissibilité ne comporte que l'épreuve de composition pour un coefficient 4, les attendus de l'épreuve restent identiques à ceux du concours externe qui, lui, est composé de deux épreuves, chacune affectée d'un coefficient 2.

1.1.1. L'épreuve de composition pour les concours externe et 3^e voie

Selon le texte cité en référence :

« L'épreuve permet de vérifier :

- *La maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.*
- *La capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.*

Durée : quatre heures ; coefficient 2 pour le concours externe et 4 pour le concours 3^e voie.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve consiste en la production d'une composition c'est-à-dire une démonstration, une réponse argumentée à un sujet donné. Cette réponse est organisée, structurée en parties et sous parties pertinentes au regard du sujet et s'appuie sur des connaissances avérées dans différents domaines. Elle doit comporter une introduction et une conclusion.

Du point de vue des connaissances il est attendu :

- Des connaissances scientifiques : le candidat doit faire appel à des références précises ; elles seront mises en relation avec la problématique et apporteront des éclairages sur le sujet et ses enjeux.
- Des connaissances sur les grands enjeux de l'éducation et les évolutions du système éducatif : sans être exhaustif, le candidat devra être en mesure de faire le lien entre le sujet et les enjeux au cœur de l'actualité institutionnelle ; il devra contextualiser le sujet.
- Des connaissances du fonctionnement de l'établissement scolaire : il s'agit pour le candidat d'envisager des implications au niveau de l'E.P.L.E, de développer une réflexion sur les postures, les situations et les pratiques professionnelles.

L'arrêté précité précise pour la notation dans son article 8 : « Les épreuves sont notées de 0 à 20 ; pour les épreuves d'admissibilité du concours externe, [...] du troisième concours, une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire », et dans son article 9 « le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française, vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe ».

Ainsi un candidat admissible présente un ensemble de compétences cumulatives qui peuvent être synthétisées ainsi :

- Il propose une réponse organisée et structurée (parties et sous parties avec des transitions) ;
- Il présente une problématique ou répond au sujet en proposant un axe de traitement adapté au sujet ;
- Il argumente grâce à des connaissances maîtrisées dans différents champs scientifiques (sciences de l'éducation, histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, psychologie, sciences cognitives) ;
- Il connaît les enjeux du système éducatif et comprend l'évolution des réformes ;
- Il identifie au regard du sujet les conséquences sur le fonctionnement de l'E.P.L.E ;

- Il fait référence aux apprentissages et compétences construites par et pour les élèves ;
- Il se positionne en tant que CPE dans une équipe plurielle au sein d'un service de vie scolaire, en lien aussi avec d'autres CPE.

1.1.2. L'épreuve d'analyse d'une situation éducative à destination des candidats du concours externe.

Selon le texte cité en référence :

« L'épreuve place le candidat en situation d'élaborer un projet en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis. Le sujet prend appui sur un dossier documentaire élaboré par le jury et comportant des documents de nature variée (réglementaire, scientifique, document relatif à un contexte spécifique d'établissement...).

Le candidat doit montrer sa capacité à :

- *exploiter les documents constitutifs du dossier ;*
- *exercer un regard critique ;*
- *élaborer et développer les éléments d'une problématique ;*
- *concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet ;*
- *se positionner au sein d'une équipe pédagogique et éducative.*

Le candidat doit justifier ses choix à partir des éléments tirés de l'analyse du dossier documentaire et en mobilisant ses connaissances, les exposer de manière construite et précise, et démontrer sa capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances, le cas échéant ses expériences professionnelles et, en particulier celles relatives au contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipes pédagogiques et éducatives, établissement, institution scolaire, société).

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

À partir de l'analyse de documents d'origines et de statuts variés, le candidat élabore une réponse à une commande précise. **Le sujet comporte en général deux parties :**

- **un écrit de synthèse** qui porte sur le dossier ; le candidat doit en priorité mobiliser tous les documents proposés ; il sollicite aussi ses connaissances personnelles de manière mesurée afin de justifier et d'explicitier ses choix ;
- **la présentation rédigée d'un projet** construit, cohérent, réaliste, visant à mobiliser notamment tout ou partie de l'équipe vie scolaire ; un apport personnel est attendu qui prend appui sur des expériences à l'occasion de stages, des échanges avec des professionnels, des observations ; le candidat fait aussi référence à des connaissances personnelles : fonctionnement de l'E.P.L.E. et du système éducatif, de son actualité ; missions du CPE ; références scientifiques, réglementaires etc.

Le sujet permet au jury d'évaluer les éléments suivants :

- sur la forme :
 - o Tenir compte de l'ensemble des demandes du sujet et répondre à une commande précise ;
 - o Réaliser l'analyse du dossier documentaire dans son entièreté ;
 - o Vérifier les qualités de communication écrite et la capacité à proposer un projet de réponse cohérent, clair et compréhensible dans ses finalités et modalités de mises en œuvre.
- sur le fond :
 - o Mesurer la cohérence de l'approche qu'a le candidat de la fonction de CPE en lien avec le sujet posé ;
 - o Identifier sa réflexion sur la mobilisation de l'équipe de vie scolaire ;
 - o Rendre compte de sa bonne compréhension de ses responsabilités éducatives et de son positionnement au sein de l'équipe éducative dans un contexte spécifique d'EPL ;
 - o S'appuyer sur ses différentes expériences (stages, échanges avec des professionnels, observations) en enrichissant les mises en œuvre proposées dans le devoir.

1.2. Les attendus des deux épreuves d'admission

1.2.1. Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury

« L'épreuve prend appui sur un sujet proposé par le jury, accompagné d'un dossier de quatre pages maximum, comportant trois à cinq documents. Ce dossier permet au candidat de dégager une problématique et l'éclairer sur la question de politique éducative soulevée par le sujet et le contexte de l'établissement.

L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement et à proposer un projet d'actions. Elle évalue aussi sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la formation de l'élève.

Le jury apprécie la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, sa capacité d'analyse du dossier documentaire et des situations professionnelles qu'il aura observées ou vécues, son aptitude à s'approprier les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'éducation telles qu'elles sont définies par le référentiel de formation fixé par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le candidat doit également faire la preuve de ses capacités d'écoute et de communication.

Le candidat dispose de vingt minutes pour exposer son analyse de la situation professionnelle et proposer un projet de réponse à la problématique soulevée. La forme que devra prendre ce projet est indiquée dans le sujet.

Un matériel informatique est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes). Coefficient 5. »

Le dossier doit être exploité car il oriente le candidat sur l'approche du sujet qu'il devra problématiser et qui ne se limite pas à la place et aux missions du CPE. Cette exploitation doit être complétée par des apports personnels : textes réglementaires, connaissances théoriques etc. Le jury est aussi susceptible d'interroger le candidat sur sa recherche via internet. Il appréciera l'originalité et la pertinence de la production facultative d'un document support à la présentation.

La phase d'entretien ne portera pas uniquement sur le rôle du CPE. Le jury qui pourra interroger le candidat sur les éléments du dossier notamment s'il ne l'a pas mobilisé dans son exposé, portera attention à travers son questionnement aux connaissances institutionnelles, à l'appréhension et la compréhension des valeurs, à la capacité à se mettre en situation, à exposer dans un langage clair une réflexion et une prise de recul critique.

1.2.2. Épreuve d'entretien avec le jury.

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans son futur métier au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »

Les mises en situation professionnelle sollicitent la capacité d'analyse et de jugement du candidat à propos d'une situation délicate et complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon réflexif et pratique et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire ou de ne pas faire au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ? ;
- d'apporter des réponses qui doivent avoir une portée éducative, en lien avec le métier de CPE en charge de la vie scolaire.

1.3. Les caractéristiques des profils attendus pour investir le métier de Conseiller principal d'éducation.

De manière générale il est attendu du candidat qu'il s'inscrive dans un cadre global et dans une fonction particulière.

Ainsi les candidats doivent avoir conscience qu'ils se destinent à être des fonctionnaires ce qui implique :

- d'avoir conscience des engagements liés au statut visé ;
- de connaître les obligations en termes de respect des valeurs de la République ;
- de connaître les droits et obligations du fonctionnaire.

Ils doivent avoir une posture de cadres, appartenant à une équipe pédagogique et éducative dont les acteurs sont de natures et de statuts variés ce qui conduit à s'inscrire dans une chaîne hiérarchique.

Ils doivent être pleinement conscients qu'ils sont en responsabilité d'élèves ce qui nécessite d'avoir pris la mesure de ce que cela impose en termes de posture, d'exemplarité et de qualité du service rendu.

Un recrutement de cadres « A » de l'éducation nationale

Chaque phase des concours – externe ou 3^e concours – vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- **une qualité de réflexion** : une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles ; principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'E.P.L.E.) ;
- **une capacité à exprimer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexicque, registre de langue) ;
- **une certaine éloquence et une aptitude à la communication** : expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- **une connaissance et une compréhension des enjeux et des questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- **une posture éthique et la connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une bonne connaissance et une appropriation du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 – et de la circulaire des missions du 10 août 2015. Ils doivent se reporter également au référentiel de formation du master MEEF « encadrement éducatif » (arrêté paru au journal officiel du 7 juillet 2019) et aux ressources en ligne sur le thème « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle ».

Les compositions écrites, les temps d'exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont autant d'occasions données aux candidats pour valoriser leurs connaissances acquises et faire connaître l'état de leur perception et de leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire.

Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. La maîtrise de ces connaissances permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera par la suite confronté.

Les concours de recrutement externe et 3^e voie.

Bien que les candidats aient été pour un grand nombre d'entre eux déjà confrontés à de multiples expériences de vie scolaire, il n'est pas attendu un positionnement avéré et une connaissance approfondie et pertinente du métier de CPE ni du fonctionnement « vécu de l'intérieur » du système éducatif.

Toutefois, le cadre réglementaire des concours – arrêté du 25 janvier 2021 – introduit une dimension de professionnalisation. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et l'épreuve 1 d'admission – voir ci-dessus – comportent un questionnement faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes d'alternance en EPLE constitue un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. Pour l'épreuve 2 d'admission – épreuve d'entretien en appui sur des mises en situation – le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle peut utilement nourrir l'exposé du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, une préparation très sérieuse doit conduire les candidats à se forger une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard du métier qu'ils souhaitent exercer. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats soient en capacité de se projeter dans les missions qui seront les leurs, s'ils sont lauréats du concours. Outre l'appropriation des textes réglementaires, la mise en perspective de ces derniers lors de différentes observations et le retour réflexif sur les questionnements qu'ils produisent sont sources d'étayages et d'enrichissements dans les temps d'interactions avec le jury.

Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation doivent permettre aux candidats de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury. Dans le cadre de l'épreuve 2 d'admission, les candidats ont l'occasion de mobiliser leurs travaux de recherche pour montrer comment ces démarches ont contribué à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel.

Globalement, une capacité à problématiser les sujets, à l'écrit comme à l'oral, permet au candidat et au jury d'identifier un angle de traitement qui donne sens au plan de réponse que le candidat choisira d'adopter. Il doit servir de fil conducteur à la démonstration et permet de mettre en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

2. Bilan général des épreuves

Cette partie du rapport permet de mieux appréhender d'une part la nature des personnes et fonctions qui ont constitué le jury, et d'autre part de mieux identifier les candidats qui se sont présentés et ont réussi. Ces statistiques permettent de rendre compte de l'évolution apparente pour ce concours dans une période où les candidats auraient pu se tourner pour la grande majorité d'entre eux vers le concours niveau licence 3.

2.1. La Composition du jury

Les arrêtés publiés le 6 février 2026 ont permis d'identifier les personnels retenus pour assurer la réalisation de l'ensemble des épreuves des concours pour cette session 2026.

L'arrêté pour le concours externe fait état de cent cinquante-six membres et six membres du directoire ; celui du concours troisième voie propose vingt-sept membres, parmi les membres du jury du concours externe. Cette session a permis d'associer en plus des personnels de direction (61), des CPE (45), des inspecteurs établissements et vie scolaire (45), des personnels enseignants de différentes disciplines professant tant en collèges qu'en lycées (15).

Un arrêté complémentaire promulgué le 6 mai 2026 a adjoint 10 membres, notamment personnels administratifs (6), pour les épreuves d'admission.

Dans son entièreté, le jury était constitué de cent femmes et soixante-douze hommes.

2.2. Les statistiques générales concernant les candidats

2.2.1. Une réelle attractivité des deux concours

2.2.1.1. Le concours externe

Pour rappel le concours externe proposait 432 postes.

3337 candidats se sont inscrits, 1780 se sont présentés à la première épreuve d'admissibilité de composition et 1762 à l'épreuve d'analyse d'une situation éducative qui clôt la première partie de ce concours et permet de prononcer l'admissibilité.

Pour la première épreuve d'admissibilité, « épreuve de composition », 1722 copies ont été corrigées. Il y en a eu 1749 pour la seconde épreuve « d'analyse d'une situation éducative ». Le différentiel peut s'expliquer par des candidats absents, des candidats éliminés pour fraude, des copies blanches, des copies en rupture d'anonymat.

L'attractivité du concours a été réelle sur cette session 2026 puisque 53,3 % des candidats se sont présentés, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à la session 2025. Les écrits des trois concours ouverts cette année ayant eu lieu en même temps, un réel choix a été opéré par les candidats pour se présenter sur le concours niveau Master 2.

887 candidats ont été déclarés admissibles après délibération du jury, le 24 avril 2026.

432 candidats ont été admis sur les 826 qui se sont présentés pour la partie 2 ce qui a conduit à un ratio d'un peu moins de deux candidats pour un poste. La barre d'admission a été arrêtée à 11,71/20 par le jury en délibération plénière le 5 juin 2026.

Si l'on peut s'étonner de voir 61 candidats, soit 6,88 % des admissibles, qui ne sont pas allés au bout du concours malgré leur admissibilité, plusieurs éléments explicatifs existent : des candidats ont démissionné parfois parce qu'ils avaient réussi le concours interne, des candidats ont été éliminés notamment du fait de l'absence de présentation de la fiche individuelle de renseignements (FIR) pourtant indiquée comme obligatoire par l'arrêté du 25 janvier 2021, et ce malgré trois relances auprès des intéressés.

2.2.1.2. Le 3e concours proposait 18 postes

883 candidats se sont inscrits et 262 d'entre eux se sont présentés ce qui représente 29,6 % des candidats et représente, là encore, une augmentation de 2,6 %.

260 copies ont été corrigées, deux copies blanches ayant été écartées. 51 candidats ont été rendus admissibles et 40 d'entre eux se sont effectivement présentés à la seconde partie du concours. Les 18 postes ont été pourvus et une liste complémentaire de deux postes a été proposée car le niveau des candidats était très satisfaisant et que cela permettait de proposer un ratio de deux candidats pour un poste. La barre du dernier admis est à 11,07/20.

2.2.2. Des candidats admis très performants

La mise en lien d'un ensemble de critères permet d'évoquer la qualité des résultats des candidats sur cette session pour les deux concours. On relève par exemple qu'aucun candidat admis n'a été crédité d'une note inférieure à 5 sur l'une des épreuves.

Ci-dessous quelques autres indications qui soulignent la qualité des résultats aux concours

	Concours externe	Concours 3 ^e voie
Taux de réussite	48,8%	36%
Moyenne globale des admis	14,13	14,01
Répartition des notes	Q1 = 12,74 Médiane = 13,92 Q3 = 15,25	Q1 = 12,61 Médiane = 14,40 Q3 = 14,66

Barre d'admissibilité	Le 887 ^{ème} a eu 10	Le 51 ^{ème} a eu 10,7
Moyenne d'admissibilité épreuves	13,27 Composition (COMP) = 13 ASE = 13,63	12,72 (COMP) = 13
Note maximale admissibles	COMP= 20 ASE = 19,32	COMP = 16,59
Moyenne d'admission épreuves	14,56 Épreuve sur dossier (ESD) = 14,63 Entretien avec le jury (ENJ)= 14,46	14,55 ESD = 14,21 ENJ =15,14
Nota maximale des admis	ESD = 20 ENJ = 20	ESD = 19,38 ENJ = 19,57
Moyenne major(e) du concours	19,39	16,48
Dernier admis	Moyenne 432 ^e = 11,71	Moyenne 18 ^e = 11,07
Moyenne refusés	9,68	8,87
Moyenne tous candidats non éliminés	12,01	11,27

Le concours externe, doté de 415 postes pour la session 2025, avait conduit le jury à poser une barre pour le dernier admissible à 11,53. En comparaison de rang pour cette session 2026 le candidat obtient 11,84.

Il en est de même pour le concours 3^e voie qui présentait 15 candidats pour la session 2025 avec une barre à 11,53 alors qu'à ce même rang le candidat de la session 2026 à une moyenne de 12,61.

Les deux postes inscrits sur liste complémentaire pour le 3^e concours conduit le dernier admis à une moyenne générale de 10,70.

2.2.3. Des candidats admis qui présentent certaines caractéristiques

	Concours externe	Concours 3^e voie
Age des candidats	75 % des admissibles ont trente ans ou moins 11,6 % ont entre 40 et 55 ans	5,8 % des admissibles ont trente ans ou moins 84 % ont entre 40 et 55 ans
Genre admissibles	F= 711 ; 50,8 % des présentes ; 27,6 % des inscrites H= 176 ; 45,8 % des présents et 23 % des inscrits	F= 34 ; 18 % des présentes ; 5,4 % des inscrites H= 17,28 % des présents et 6,4 % des inscrits
Statuts les plus représentés parmi les admissibles	Étudiants INSPE 2 ^{ème} année 31% AED 29% Contractuels 2 nd degré 15% Sans emploi 4% Salariés du tertiaire 2%	AED : 25,5 % Contractuels 2 nd degré : 27,5 % Sans emploi : 5,8 % Salariés du tertiaire : 17,6 % Cadres secteurs privés : 7,8 %
Âge des admis	80,6 % des admis ont 30 ans ou moins 8,5 % ont entre 40 et 55 ans	78% des admis ont 40 ans ou plus 11% ont moins de 30 ans

Genre des admis	F= 352 ; 53,3 % des présentes ; 49 % des admissibles H= 80 ; 48 % des présents et 45 % des admissibles	F= 11 ; 36,6 % des présentes ; 33,3 % des admissibles H= 7 ; 63 % des présents et 41 % des admissibles
Statuts les plus représentés des admis	Étudiants INSPE 2 ^{ème} année : 42 % AED : 26,8 % Contractuels 2 nd degré : 12 % Sans emploi : 4 % Salariés du tertiaire : 2 %	AED : 22,2 % Contractuels 2 nd degré : 22,2 % Sans emploi : 11,1 % Salariés du tertiaire : 27,7 % Cadres secteurs privés : 16,6 %

Le concours externe présente 76 % de femmes admissibles et 78 % de femmes admises sachant que 7 % des admissibles ne se présentent pas. Cela signifie que 49,5 % des femmes admissibles sont admises parmi les inscrites et 53 % parmi les présentes. Pour les hommes, 45 % des admissibles sont admis sachant que 5 % sont absents : ainsi, 48 % des admissibles présents sont admis.

La réflexion sur le 3^e concours ne permet pas de tirer des enseignements significatifs du fait du faible effectif, notamment au regard des statuts d'inscription car les taux ne représentent que peu d'individus.

3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2026

3.1. Informations générales

Le présent document a pour objet de synthétiser les observations issues de l'analyse des copies produites lors des sessions 2025-2026 de l'épreuve écrite de recrutement des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) niveau master et du troisième concours. Ces épreuves, conçues pour évaluer la capacité des candidats à répondre à des commandes institutionnelles complexes, révèlent une hétérogénéité marquée dans la maîtrise des attentes, tant sur le fond que sur la forme.

Les copies examinées, bien que parfois de qualité remarquable, mettent en lumière des fragilités récurrentes : une compréhension partielle des sujets, une exploitation insuffisante des dossiers documentaires, une articulation défailante entre les parties de l'épreuve, et une opérationnalité limitée des propositions. Parallèlement, les qualités rédactionnelles, la rigueur méthodologique et la posture professionnelle des candidats constituent des leviers de différenciation majeurs.

Cette synthèse s'articule autour de quatre axes principaux : l'analyse des qualités des copies, les lacunes méthodologiques et formelles de la composition, les attentes institutionnelles et professionnelles de l'analyse d'une situation professionnelle, ainsi que les recommandations pratiques pour les futurs candidats.

3.2. Analyse des qualités substantielles des copies aux deux épreuves : entre forces et fragilités récurrentes

L'examen des copies permet de dégager des constats transversaux concernant la maîtrise des attentes par les candidats. Celles-ci sont clairement énoncées dans le descriptif des épreuves¹. Si certaines productions témoignent d'une compréhension fine et contextualisée des sujets, d'autres révèlent des lacunes persistantes qui nuisent à leur cohérence et à leur crédibilité.

La compréhension du sujet constitue le premier critère d'évaluation. Or, il apparaît que près de 80 % des copies ne répondent pas intégralement à la commande, en omettant des éléments clés tels que les références explicites aux missions du CPE, aux multiples acteurs impliqués (coordonnateur ULIS, AESH, MDPH, etc.), ou aux spécificités contextuelles de l'établissement. Les meilleures copies se distinguent par une analyse professionnalisante, ancrée dans

¹ <https://www.education.gouv.fr/epreuves-du-concours-externe-bac-5-de-recrutement-de-cpe-12227>

les réalités institutionnelles et éducatives, tandis que les productions les moins réussies se limitent à des généralités théoriques ou à une restitution partielle des enjeux. Elles se distinguent par leur capacité à replacer le sujet dans un cadre historique, sociétal et législatif, tout en identifiant clairement les enjeux contemporains.

La problématisation est un autre point de vigilance. Dans de nombreuses copies, celle-ci est soit absente, soit n'est qu'une reprise du sujet sans reformulation ni mise en tension. Les copies les plus abouties s'appuient sur des connaissances précises sur la politique publique mise en avant et y intègrent une dimension dialectique et contextualisée, en liant les enjeux institutionnels aux réalités du terrain. Cependant, la temporalité (calendrier, échéances) et la mobilisation des acteurs sont rarement prises en compte, ce qui limite la portée opérationnelle des propositions.

Adopter une méthodologie de rédaction rigoureuse est un critère de différenciation majeur. L'introduction doit poser le contexte, définir les termes clés, formuler une problématique claire et annoncer un plan structuré. Le développement doit suivre rigoureusement le plan annoncé, avec des transitions fluides.

Soigner la qualité formelle de la copie est aussi un impératif. Les candidats doivent accorder une attention soutenue à la construction des phrases, à la syntaxe, à l'orthographe et au choix du vocabulaire. La présentation matérielle doit être soignée et aérée, avec des titres et sous-titres clairs et des sauts de ligne entre les paragraphes. Enfin, la gestion du temps est un enjeu majeur.

La conclusion doit synthétiser la réflexion et ouvrir sur des perspectives.

3.3. L'épreuve 1 : composition

3.3.1. Le sujet

Se reporter au site <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

3.3.2. Lacunes méthodologiques et formelles de la composition : des écarts préjudiciables à la qualité des copies

Des copies présentent des défauts structurels et méthodologiques qui nuisent à leur évaluation. Ces lacunes, bien que variées, peuvent être regroupées en trois catégories principales : la qualité rédactionnelle, l'organisation et la cohérence, et le respect du plan et de la problématique.

Sur le plan rédactionnel, environ un tiers des copies comporte un nombre important de fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, ce qui constitue un manquement significatif pour des candidats se destinant à encadrer des élèves, à être conseiller du chef d'établissement et à produire des documents pour différents acteurs de la communauté éducative. Les copies issues du troisième concours sont à ce titre particulièrement concernées, avec des phrases incomplètes, un vocabulaire imprécis et une écriture parfois difficile à déchiffrer. Ne pas écrire de manière lisible conduit le candidat à ne pas permettre au jury de comprendre ce qu'il a voulu écrire. Si des efforts sont faits, la fluidité de la lecture participe aussi de la bonne analyse du devoir produit.

L'organisation et la cohérence des copies laissent également à désirer dans de nombreux cas. Si la majorité des productions témoignent d'un effort de structuration, l'équilibre entre les parties reste inégal, avec des développements parfois trop descriptifs ou peu argumentés. Les transitions entre les idées sont souvent absentes ou maladroites, et les conclusions sont fréquemment bâclées, voire inexistantes.

Le respect du plan et de la problématique est un enjeu central. Environ 60 % des copies présentent un plan en deux ou trois parties, mais 40 % ne respectent pas pleinement les attendus méthodologiques voire les annonces faites en amont. Parmi les défauts les plus fréquents, on note des plans non annoncés ou non respectés, un déséquilibre entre les parties, ainsi qu'une absence de sous-parties.

3.4. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative

3.4.1. Le sujet

Se reporter au site <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

3.4.2. Attentes institutionnelles et professionnelles de l'analyse d'une situation éducative : vers une posture de cadre éducatif

Les épreuves écrites de recrutement des CPE visent à évaluer non seulement les connaissances des candidats, mais aussi leur capacité à se projeter dans une posture professionnelle adaptée. Si l'on peut comprendre que les propositions faites ne soient pas abouties, ce qui est lié très directement au manque d'expérience, il est plus dommageable de voir que des copies révèlent des lacunes préoccupantes dans la maîtrise des enjeux institutionnels et des missions du CPE.

La mobilisation des connaissances est un autre point de vigilance. Les références scientifiques (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) sont peu mobilisées et peu diversifiées alors qu'elles sont clairement énoncées dans les attendus des épreuves, sont le reflet de ce qui a été acquis dans le cursus master pour le concours externe, et qu'elles sont, dans tous les cas, essentielles pour éclairer les problématiques éducatives. Plus spécifiquement les connaissances institutionnelles sont peu exploitées ce qui pose un vrai problème pour se situer correctement et assurer une activité conforme aux attentes du système éducatif dans lequel on souhaite travailler : des dispositifs majeurs comme le programme EVAR-S, les compétences Psychosociales (CPS), ou les dispositifs pHARe sont trop rarement évoqués.

Les textes institutionnels relatifs aux missions des CPE notamment restent également insuffisamment maîtrisés dans un grand nombre de copies, pour permettre une projection cohérente dans un contexte professionnel, au regard du sujet produit.

Les meilleures copies, en revanche, démontrent une compréhension fine des responsabilités professionnelles du CPE, en liant les enjeux théoriques aux réalités du terrain. Elles intègrent par ailleurs une dimension collaborative, en mobilisant l'ensemble des acteurs (AED, enseignants, coordonnateur ULIS, AESH, familles, partenaires) ce qui est une dimension malheureusement trop peu évoquée, le travail de l'ensemble du service n'apparaissant qu'épisodiquement, sans structuration explicite.

Enfin, la posture professionnelle est un critère déterminant. Les candidats doivent adopter une posture de cadre éducatif, en montrant leur capacité à analyser les situations éducatives et à traduire les enjeux en actions concrètes. L'exploitation du dossier documentaire révèle également des écarts significatifs. Les meilleures copies se caractérisent par une analyse croisée et pertinente des documents, articulée avec les connaissances personnelles des candidats. À l'inverse, de nombreuses productions se contentent d'une paraphrase ou d'une utilisation partielle du corpus, sans hiérarchisation ni mise en perspective. Le dossier documentaire est bien là pour apporter des axes de réflexion qui doivent être analysés, d'autres propositions non spécifiées pouvant apporter aux corrections des éléments de plus-value sur l'étendue des connaissances du candidat. C'est donc un moyen supplémentaire d'identifier les meilleures copies et de les hiérarchiser. Les documents spécifiques à l'établissement (projets existants, caractéristiques locales) sont sous-exploités, alors qu'ils constituent un matériau essentiel pour ancrer les propositions dans une réalité concrète. À ce niveau tous les temps de mises en stages ou les expériences du candidat sont intéressantes à mettre en regard du contexte proposé.

Exploiter le dossier documentaire de manière analytique est un autre levier de réussite. Les candidats doivent lire attentivement chaque document, le catégoriser, et repérer les informations clés. Une mise en relation des documents entre eux est indispensable. Les documents doivent être cités par leur numéro et intégrés à l'argumentation.

La partie consacrée au projet annuel d'actions devait témoigner d'une capacité à concevoir une réponse professionnelle, articulée autour d'une temporalité précise et d'une identification des acteurs mobilisés.

Enfin, la mise en relation des deux parties de l'épreuve (synthèse et projet annuel d'actions) est souvent fragile. Dans les copies les plus réussies, le projet découle logiquement de l'analyse conduite en première partie, avec une articulation claire entre diagnostic, objectifs, moyens et pilotage. En revanche, dans la majorité des productions, les deux parties coexistent sans lien logique, révélant une absence de réflexion globale.

3.5. Recommandations pratiques communes aux épreuves d'admissibilité pour les futurs candidats

Pour remédier aux fragilités récurrentes, il est essentiel que les futurs candidats adoptent une démarche rigoureuse qui démarre par une lecture précise de ce qui est attendu par l'institution et retranscrit dans l'arrêté du 25 janvier 2021.

Une deuxième étape consiste en une bonne compréhension du sujet proposé et en une analyse dialectique de l'ensemble des éléments qui le constituent. Les candidats doivent lire attentivement le sujet, en identifiant tous les éléments de la commande, et en décryptant chaque terme dans leur définition propre mais aussi dans les relations qu'ils construisent ensemble pour en saisir les enjeux. Une reformulation des instructions sous forme de questions ouvertes permet de construire un plan cohérent.

Les observations issues de la session 2026 du concours de recrutement des CPE révèlent une hétérogénéité marquée dans la qualité des copies. Pour réduire ces écarts, il est recommandé aux candidats de renforcer leur préparation méthodologique et professionnelle, en maîtrisant les textes institutionnels, en s'exerçant régulièrement à la rédaction de devoirs structurés, et en adoptant une posture de cadre éducatif.

En définitive, la réussite au concours suppose une préparation exigeante, combinant culture scientifique, connaissances institutionnelles, maîtrise méthodologique et compétences rédactionnelles.

4. Les épreuves d'admission de la session 2026

Le jury souligne que les candidats admissibles au concours de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) font preuve d'une préparation générale satisfaisante, bien que l'adéquation aux attentes de l'épreuve reste variable. Les constats et conseils formulés dans les rapports antérieurs conservent toute leur pertinence pour les futurs préparateurs.

Les propos qui suivent synthétisent les observations du jury concernant les deux épreuves tant sur les parties « exposés », que dans les échanges avec le jury ainsi que l'utilisation des ressources numériques. Ils font état des points forts, et points faibles pour chaque épreuve et prodiguent quelques conseils aux candidats.

4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

4.1.1. Un exemple de sujet

Le climat scolaire d'un établissement peut être impacté par des usages inappropriés des réseaux sociaux par les élèves. Comment le CPE exerçant en lycée participe-t-il à la prévention, l'identification et la gestion des phénomènes de cyberviolences et de cyberharcèlement ? Quelles propositions peut-il formuler dans le cadre du volet éducatif du projet d'établissement ?

➤ **Composition du dossier :**

Document N°1 - Extrait - Cyberviolences et réseaux sociaux ; gestion de crise et prévention - CLEMI Académie de Bordeaux – novembre 2023

<https://www.clemi.fr/ressources/lutte-contre-le-cyberharcèlement-propositions-des-academies>

Page 2

Document N°2 - Extrait – Les élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement – Site du ministère de l'Éducation Nationale –

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/les-eleves-ambassadeurs-de-la-lutte-contre-le-harcèlement-323021>

Page 3

Document N°3 - Extrait – Laboratoire d'innovation de la CNIL - Mehdi Arfaoui et Jennifer Elbaz - Numérique adolescent et vie privée – février 2025 https://linc.cnil.fr/sites/default/files/2025-03/dossier_numerique_adolescent_et_vie_privée_fevrier_2025.pdf

Page 4

Document N°4 - Article – Eduscol - L'enquête locale de climat scolaire (ELCS) – <https://eduscol.education.fr/document/40235/download?attachment>

Page 5

4.1.2. L'exposé du candidat

L'épreuve exige une appropriation rigoureuse du sujet, un cadrage précis et une structuration logique de la réponse. Les candidats doivent évoquer l'intégralité des enjeux du sujet, en intégrant le contexte spécifique de la question et les ressources documentaires fournies. La définition précise des termes clés du sujet permet de faire apparaître les mises en tension sous-jacentes de la question et d'apporter des éléments de réponse reflétant une réflexion systémique. La problématisation du propos rend compte de l'expression d'un choix du candidat et ne peut donc être une simple répétition du libellé du sujet.

L'exposé doit être structuré de manière personnelle et non formatée, avec une introduction présentant les enjeux et le contexte, un plan clair et suivi, ainsi qu'une conclusion ouvrant sur des perspectives, par exemple les nouveaux enjeux du métier de CPE. La majorité des candidats propose un exposé articulé en plusieurs parties, précédé d'une introduction succincte. Cependant, de nombreux candidats ne dépassent pas le propos généraliste et n'expriment pas précisément les transformations produites par leur action dans le contexte identifié. Par ailleurs, certains exposés reposent sur des schémas types, limitant en ce sens l'expression de la singularité du candidat et ne permettant pas aux membres du jury d'identifier ses capacités à inscrire concrètement dans une action favorable à la prise en charge des élèves.

L'exploitation du corpus documentaire reste un attendu fort de l'épreuve. Elle ne peut être uniquement le reflet d'un traitement indépendant de l'analyse du candidat, qui serait au mieux un résumé superficiel des documents ou de certains d'entre eux, au pire le résultat d'une simple demande à un logiciel d'intelligence artificielle. L'autorisation donnée au candidat d'une mise en loge avec un accès total à internet peut être très piègeuse. En effet, il est attendu du candidat qu'il fasse état de ses capacités à analyser, à se distancier et à faire preuve d'un esprit critique grâce à des connaissances scientifiques, institutionnelles et expérimentelles dans une forme complémentaire en lien avec un contexte, ce que les outils ne permettent pas a priori seuls.

4.1.3. Échanges avec le jury

Les candidats les plus performants se distinguent par leur aptitude au dialogue et leur posture professionnelle affirmée. Ils maîtrisent les références institutionnelles, telles que la circulaire de missions de 2015, le référentiel de compétences de 2013 ou les valeurs de la République, qu'ils incarnent à travers des propositions construites, réalisables et opérationnelles. Leurs réponses sont argumentées, contextualisées et ancrées dans le réel, témoignant d'une maîtrise solide du fonctionnement d'un EPLE ainsi que des enjeux éducatifs et de l'actualité. L'échange avec le jury prend alors la forme d'un vrai dialogue, nourri par une réflexion nuancée, un raisonnement structuré et une capacité à justifier ou faire évoluer leurs positions.

À l'inverse, les candidats les moins bien préparés peinent à identifier les enjeux sous-jacents aux questions et présentent une connaissance lacunaire du fonctionnement d'un service de vie scolaire ou des missions du CPE. Leur propos n'est pas fluide, les réponses sont peu construites et, ou, déconnectées des réalités du terrain.

Plusieurs écueils ont été relevés : un raisonnement confus ou partiel, des réponses trop brèves ou non argumentées, voire diluées dans des généralités. Certains candidats mobilisent insuffisamment les connaissances scientifiques, institutionnelles ou réglementaires, ou font des références trop rares à la bibliographie indicative mais accompagnante du concours. D'autres s'appuient de manière trop exclusive sur leurs expériences actuelles, sans fondement pour étayer leurs choix opérationnels et parfois sans ouverture sur d'autres contextes d'intervention. Certains candidats présentent encore une attitude parfois trop désinvolte ou familière, ce qui nuit à la qualité de l'échange.

L'entretien constitue un moment clé de l'évaluation. Il permet d'approfondir les propos exposés dans le premier temps de l'épreuve, de les confirmer et ou de les nuancer, de tester les capacités d'analyse du candidat sur des situations concrètes et d'appréhender sa capacité à s'adapter à la variation des contextes. Si le jury comprend parfaitement que le candidat puisse ne pas toujours avoir la réponse souhaitée, il est recommandé au candidat d'exprimer clairement les choses tout en tentant de formuler une réponse au regard des connaissances réelles qu'il possède.

Enfin, ce temps d'entretien est aussi utilisé pour vérifier la solidité des connaissances du candidat sur le système éducatif, la place du CPE conseiller du chef d'établissement et acteur professionnel agissant au sein d'une collégialité. Lorsque l'exposé manque de problématisation ou de profondeur, les échanges deviennent rapidement limités.

4.1.4. Utilisation de la ressource numérique

Un ordinateur avec accès à internet est mis à disposition des candidats pendant le temps de préparation. Le jury peut évaluer la pertinence des supports utilisés, la maîtrise critique des contenus proposés par ces outils, ainsi que l'opérationnalité effective des dispositifs évoqués dans l'exposé.

Il est rappelé que l'évaluation porte exclusivement sur la prestation orale, et non sur la qualité technique ou esthétique des supports numériques présentés par le candidat.

Les candidats mentionnent avoir majoritairement utilisé leur espace de stockage personnel, tel qu'un Drive, sur lequel ils avaient déposé en amont des fiches de travail ou des documents de synthèse. Si certaines définitions ou connaissances institutionnelles peuvent ainsi être remises en mémoire, le risque identifié par le jury reste alors un manque de pertinence dans le choix des fiches utilisées qui ne sont jamais vraiment le sujet et peuvent conduire à des hors sujet. A titre d'exemple, restreindre la réflexion sur les élèves poly-exclus à l'absentéisme conduit à une prise en compte très partielle voire partielle du sujet et à un traitement erroné au regard de ce qui est attendu du CPE et du service de la vie scolaire.

Les présentations numériques sont de plus en plus rares. Toutefois, quand elles sont utilisées, elles doivent être au service de la prestation du candidat, être source d'enrichissement de sa réflexion et poser des sujets jugés essentiels par ce dernier et importants pour l'échange avec le jury. Or force est de constater qu'elles manquent souvent de lien avec la problématique posée, voire détournent le candidat de l'ensemble de la question initiale. Le support devient alors un obstacle à la pensée, plutôt qu'un outil d'appui.

Le jury conclut que le numérique ne constitue un atout que lorsqu'il est intégré avec discernement dans une démarche analytique cohérente. Son usage ne doit pas masquer des lacunes en analyse ou en compréhension des enjeux.

Nous recommandons aux candidats d'avoir connaissance du guide ministériel sur l'utilisation de l'IA.

4.1.5. Synthèse des points forts et points faibles

Les candidats les plus performants se caractérisent par une bonne préparation, un respect du temps imparti et une structuration maîtrisée du propos. Leur connaissance précise du système éducatif et leur capacité à mobiliser des savoirs pour nourrir une analyse pertinente sont remarquables. Leur exposé est structuré, argumenté et articulé de manière cohérente entre théorie et pratique. Ces interventions témoignent d'une compréhension incarnée du rôle du CPE et d'une posture professionnelle en devenir déjà affirmée. Leurs prestations se distinguent également par la clarté de l'expression, une méthodologie rigoureuse, une qualité d'écoute et d'analyse, ainsi qu'une appropriation des valeurs perceptibles dans leurs propos.

Néanmoins, un certain nombre de candidats montre des difficultés à articuler les savoirs théoriques aux réalités concrètes du terrain. Leurs propos, souvent trop généraux ou décontextualisés, manquent d'opérationnalité et de lien avec les enjeux d'un établissement scolaire. Certains évoquent des références institutionnelles, telles que le programme PHARE, sans en maîtriser les fondements ou sans le distinguer clairement d'autres dispositifs. Les exposés sont fréquemment assez semblables, reposant sur des schémas types, qui limitent la singularisation du candidat. Cette standardisation trop formelle rend l'exercice peu vivant et éloigne le candidat d'une réflexion concrète. Une exploitation inégale du corpus documentaire a également été relevée : certains candidats se contentent d'un résumé superficiel des documents et ne les mettent pas réellement au service de la réflexion.

Lors des entretiens, les réponses sont parfois trop théoriques, imprécises, peu argumentées, voire hors sujet. Plusieurs candidats rencontrent des difficultés à cerner les enjeux des questions posées ou à adopter une posture réflexive. Une connaissance partielle du système éducatif, du fonctionnement des EPLE ou des partenaires éducatifs limite leur capacité à se projeter dans le métier de CPE avec justesse. Enfin, les candidats les moins performants peinent à formuler une problématique pertinente, à construire un plan cohérent ou à approfondir leur propos lors de l'échange avec le jury.

4.1.6. Conseils aux candidats

En amont de l'épreuve, il est conseillé aux candidats de travailler les textes fondamentaux (élections, punitions, sanctions, CVC, CVL, CESCE, conseil pédagogique, etc.) et de lire des ouvrages pour clarifier leurs idées sur l'éducation, le système éducatif, l'École et les valeurs de la République. Il est également essentiel de connaître les enjeux du système éducatif et l'actualité, ainsi que de prendre conscience que le métier de CPE demande autant de savoir-être que de savoir-faire. Les candidats doivent approfondir leur connaissance de tous les profils d'établissements dans différents contextes (collège, LGT, LP, lycée polyvalent, rural, urbain, quartier prioritaire de la politique de la ville, etc.), effectuer des stages et échanger avec des CPE en poste, notamment sur leurs missions d'animation du service de vie scolaire. Enfin, il est indispensable de développer leurs compétences d'expression orale et d'adopter un niveau de langage professionnel. Tout cela nécessite des entraînements préalables aux épreuves elles-mêmes.

Pendant le temps de préparation, les candidats doivent analyser le sujet et ses mots-clés, en prenant le temps de cerner les contours du sujet, d'en définir clairement les termes et d'en expliciter les enjeux au regard du contexte ou de l'actualité éducative. Il est crucial d'éviter une lecture partielle du sujet, qui pourrait conduire à une interprétation trop restrictive. Les candidats doivent éviter de paraphraser ou de résumer les documents, mais plutôt les analyser pour en tirer des éléments de réponse adaptés à la problématique soulevée par le dossier. Il est également essentiel de contextualiser le sujet à travers des textes de loi et des tendances sociales et sociétales. L'utilisation du numérique n'est pas une obligation et ne doit intervenir qu'au service de l'exposé. Enfin, il est recommandé de mobiliser des références variées, en croisant éléments issus des documents, textes institutionnels, savoirs scientifiques, lectures personnelles et expérience de terrain.

Pendant l'épreuve orale, la structure du discours doit être rigoureuse, avec une introduction claire, un développement construit et une conclusion synthétique. Les candidats doivent adopter un langage adapté, en évitant les expressions familières ou un excès de familiarité, et en recourant à un vocabulaire précis. Il est important de veiller à l'interaction avec le jury en mobilisant toutes les formes de communication, verbales et non verbales. Le jury attend des candidats une réponse rigoureusement centrée sur le sujet et structurée, une posture de cadre capable d'assumer des responsabilités dans le cadre des missions de CPE et s'inscrivant dans un collectif, ainsi qu'une capacité à établir un diagnostic en s'appuyant sur des indicateurs et à l'articuler avec des objectifs, des actions à mettre en œuvre, des acteurs à mobiliser, une temporalité et des modalités d'évaluation. Enfin, les candidats doivent faire preuve d'honnêteté dans le propos et de sincérité dans l'engagement.

En conclusion, le jury rappelle que la réussite à cette épreuve repose sur trois piliers : une préparation rigoureuse, une méthodologie solide et une posture professionnelle affirmée.

Les candidats sont invités à s'appropriier ces conseils pour optimiser leurs chances de succès, en gardant à l'esprit que le jury attend avant tout une réflexion personnelle, opérationnelle et ancrée dans les réalités du métier de Conseiller Principal d'Éducation.

4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien avec le jury

Composée de deux parties distinctes, cette épreuve articule son premier temps d'interactions entre le candidat et les jurés à partir des expériences du candidat puis à partir de deux mises en situation présentées successivement.

4.2.1. Les expériences du candidat source de questionnement

En lien avec la F.I.R., le candidat montre comment les expériences vécues et acquises ont été analysées et ce qu'il a appris pour les transposer dans la projection du métier de CPE.

4.2.1.1 Exposé des candidats (5')

D'une manière générale, la structuration de l'épreuve est respectée tant dans sa durée que dans les éléments qui la constituent. Le discours des candidats est fluide et bien préparé dans la très grande majorité des cas, bien que parfois trop récité. La différence entre les candidats s'opère principalement sur leur capacité à passer d'une présentation linéaire de leur parcours à un exposé permettant au jury d'appréhender les expériences transférables à la fonction de CPE. Seules les expériences en lien avec les missions futures de CPE sont attendues.

Dans ce format très court, il est essentiel de proposer un narratif structuré, allant à l'essentiel et laissant le jury se concentrer sur des éléments du discours pour lesquels des précisions sont souhaitées. Bien qu'aucun format ne soit imposé, la performance du candidat réside dans sa capacité à incarner son propos, à mettre en évidence des traits de personnalité et des valeurs essentielles à l'engagement futur dans une dimension éducative. L'expérience acquise dans des fonctions éducatives, au sein de l'Éducation nationale ou dans d'autres contextes, peut illustrer la manière dont le candidat se projette, mais elle n'est en aucun cas suffisante pour assurer une bonne prestation. Il s'agit moins de se raconter que de prendre appui sur du vécu ou des atouts personnels pour démontrer sa maturité à assumer les responsabilités de la fonction de CPE.

La préparation de cette épreuve exige que le candidat se soit questionné sur ses motivations pour devenir CPE. Une connaissance du système éducatif, associée à la cohérence des propos et à une certaine distanciation avec le réel, ouvre des perspectives intéressantes à exploiter lors des échanges avec le jury.

4.2.1.2 Échanges avec le jury (10')

Pour ce moment également les constats de la session précédente restent valables, tant sur les aspects positifs que sur les écueils relevés.

Les échanges avec le jury permettent d'évaluer la capacité du candidat à prendre du recul, à étayer ses propos et à passer du déclaratif à la prise de position. Le jury ne cherche pas à entendre une réponse unique ou préétablie, mais souhaite cerner la personnalité du candidat et évaluer sa capacité à être un professionnel responsable, membre d'une équipe éducative au sein d'un EPLE et porteur des valeurs de l'École de la République.

Il s'agit à partir de ses expériences de voir ce qui a été structurant pour son engagement, ce qu'il a compris au regard du métier convoité et ce qu'il a construit pour transformer ses conduites et être opérationnel.

Les réponses doivent être claires, précises et argumentées, avec un positionnement affirmé. Les candidats doivent éviter les grands délayages, qui peuvent apparaître comme une stratégie d'évitement. Le jury souhaite que chaque membre puisse échanger avec le candidat, ce qui implique de maîtriser la longueur des réponses.

Des étayages institutionnels, juridiques ou scientifiques sont les bienvenus pour enrichir les propositions de réponses et dépasser la simple répétition de propos. Les représentations encore approximatives de la posture et du métier ne sont pas réductrices, mais le jury doit s'assurer que le candidat pourra, au sein d'une équipe, maîtriser les langages (verbal et corporel) pour organiser un service et répondre aux attentes de l'institution. Il est également essentiel que le candidat fasse preuve d'une capacité à proposer des arguments réfléchis, affirmés sans être péremptoirs, et dans un vocabulaire adapté, excluant toute familiarité.

Ce temps interactif permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à être responsable de l'organisation d'une équipe, à garantir un cadre de travail émancipateur et sécurisant pour les personnels et les élèves, et à faire preuve de compétences psychosociales (connaissance de soi, dimensions relationnelle et cognitive). Le CPE doit en effet agir en professionnel de l'éducation et assurer la bonne marche du service, tant dans ses relations avec les élèves qu'avec les AED ou au sein de la communauté éducative.

4.2.2. Les mises en situation proposées par le jury

4.2.2.1 Exemples et formulation des mises en situation

Les mises en situation proposées aux candidats pour cette épreuve sont au nombre de deux pour chacun d'eux.

Bien que variées, elles ont toutes pour point commun de mettre en lumière des enjeux éducatifs, juridiques et déontologiques propres au métier de CPE.

Elles visent donc à évaluer leur capacité à répondre à deux questions fondamentales :

- quels sont les valeurs, principes de la République et cadres juridiques en jeu dans chaque situation ?
- comment analyser chaque situation et quelles pistes de solutions envisager ?

Voici quelques exemples de « mises en situation » soumises à la réflexion des candidats admissibles à la session 2026 :

Vous êtes CPE dans un LEGT. Au cours du 1^{er} semestre, le conseil de classe émet un avis réservé pour le passage en 1^{ère} GT pour un élève de seconde pour les motifs suivants : résultats scolaires trop justes et irréguliers. Cet élève est délégué de classe, élu au Conseil d'administration, au CVL et est secrétaire de la MDL.

Vous êtes CPE dans un collège d'une grande ville. Un élève de 4^{ème} arrivé dans votre établissement suite à un conseil de discipline en tout début d'année, cumule de nombreuses 1/2 journées d'absence. Invoquant des déplacements à l'étranger pour raisons professionnelles, les parents ne se sont jamais présentés aux différents rendez-vous que vous leur avez fixés.

4.2.2.2 Traitement des 2 mises en situation (2 x 10')

Ce troisième temps fait partie de la même épreuve. Il est donc important que le candidat comprenne qu'il s'agit d'une autre manière de mettre en évidence ses capacités à réagir à des situations données, à prendre du recul dans un temps court, ce qui renvoie à des réalités professionnelles auxquelles les CPE sont régulièrement confrontés.

Le jury rappelle que le candidat doit identifier les valeurs de la République et les principes juridiques en jeu dans chaque situation. La spontanéité maîtrisée, dont il convient de faire preuve dans cet exercice, constitue une réelle difficulté, qui ne peut être surmontée que par une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE et des interactions qu'il propose. Il s'agit de faire preuve de maturité, de responsabilité et de mesure pour proposer un traitement opportun, garant des valeurs de l'école, de la sécurité des biens et des personnes.

La hiérarchisation des candidats se fait autant sur l'analyse globale de la situation que sur le choix des réponses proposées. Il est réducteur de traiter un sujet sans avoir au préalable posé plusieurs hypothèses rendant compte de la vision systémique que le candidat a de la situation. Une connaissance du rôle du CPE vis-à-vis des partenaires institutionnels extérieurs (police, justice, partenaires médico-sociaux) et des services académiques est également attendue. Tous les mots de la situation présentée ont un sens, et la précision du contexte doit conduire à des réponses spécifiques. Une réflexion préalable sur l'ensemble des termes de la mise en situation est une précaution pour éviter une réponse spontanée hors sujet.

Certains candidats proposent malheureusement des réponses standardisées, négligeant les spécificités de l'environnement ou du public mentionnés dans le sujet. D'autres formulent des réponses erronées car non adaptées à l'E.P.L.E cité dans la mise en situation. Dans le temps imparti, la reformulation du sujet est autorisée, mais elle ne doit pas apparaître comme une stratégie pour gagner du temps. Elle doit permettre d'apporter au jury des éléments de compréhension de la démarche suivie par le candidat.

La situation est un prétexte pour mettre le candidat en réflexion et lui permettre de s'exprimer instantanément et clairement, en faisant preuve de bon sens. Bien qu'il n'y ait pas d'indication de temps pour la réponse, le candidat doit trouver un équilibre entre l'analyse de la situation, la présentation des axes de traitement et le temps d'interaction avec le jury. Une bonne connaissance du cadre réglementaire et juridique est indispensable pour proposer une réponse circonstanciée, qui pourra être confortée ou ajustée en tenant compte des questions du jury.

4.2.2.3 Conseils aux candidats

Le jury attend des candidats une motivation construite sur un parcours, des expériences, une représentation du métier et de la posture attendue, ainsi que des compétences acquises et réinvesties dans les missions des CPE. Il est essentiel de proposer une réponse claire et structurée, en faisant appel aux valeurs et aux principes juridiques, et de démontrer une bonne connaissance du statut, du cadre réglementaire et juridique pour les élèves mineurs et majeurs.

Les candidats doivent également faire preuve d'une capacité à écouter, à accepter la contradiction et à réajuster leurs réponses en argumentant. Une posture de cadre capable d'assumer des responsabilités dans le cadre des missions de CPE et s'inscrivant dans un collectif est attendue. À travers cette épreuve orale, le candidat doit permettre au jury d'appréhender autant ce qu'il sait que ce qu'il est. Le métier de CPE est un métier dynamique et engageant, qui demande des qualités personnelles et relationnelles essentielles pour organiser un réseau d'acteurs aux périmètres définis et garantir les meilleures conditions de formation aux élèves.

Au-delà de la maîtrise des textes et du théorique, le candidat doit montrer ce qui l'anime et lui donne sincèrement envie de faire ce métier. Il est conseillé de structurer ses réponses pour avoir le temps de dévoiler ses potentialités, sa maturité et d'assurer à l'institution une opérationnalité dès la rentrée suivante. Les candidats doivent s'entraîner à cet exercice oral périlleux, apprendre à reformuler, à être concis, précis et opportun dans leurs réponses.

La curiosité et le discernement sont des qualités encouragées. Il est recommandé aux candidats de rencontrer des CPE et des personnels de direction dans des établissements variés pour s'acculturer à ce métier.

4.2.2.4 Points forts et compétences mises en œuvre chez les meilleurs candidats

Les meilleurs candidats ont clairement identifié les éléments de leur parcours et les motivations qui les conduisent à se présenter au concours. Ils sont capables de les exposer posément, avec des mots choisis, en mettant en perspective leurs atouts personnels, leurs aspirations et les enjeux de la fonction dans un contexte d'E.P.L.E. Ils font preuve de vivacité intellectuelle et se situent comme des acteurs d'un système qu'ils maîtrisent au moins théoriquement, et dont ils ont précisément perçu les interrelations avec d'autres acteurs.

Dans cette épreuve en trois parties, la dimension interactive avec le jury est parfaitement maîtrisée, et des connaissances utiles dans de nombreux domaines permettent des échanges de haut niveau. En termes de qualités requises, cela se traduit par de l'écoute, de la réactivité, du bon sens, de l'éloquence, une prise de position affirmée, de la constance associée à de la réflexion, ce qui se différencie de l'obstination. Autant de qualités attendues d'un conseiller du chef d'établissement et animateur d'un service.

4.2.2.5. Points faibles de certains candidats et écueils pour une évaluation positive

La gestion du temps est un incontournable qui peut compromettre totalement la prestation d'un candidat. L'utilisation de feuilles de brouillon lors du traitement des deux mises en situation doit être efficace, sous peine d'être contre-productive dans un contexte où le temps est restreint.

L'intention ne suffit pas à convaincre le jury. La juxtaposition d'éléments sans lien entre eux, sous forme de liste de fonctions ou d'expériences vécues, ne peut satisfaire aux exigences de cette épreuve. C'est au candidat de faire la preuve de son potentiel pour s'engager dans la fonction. Le doute doit profiter à l'institution, garante de la sécurité et de l'intégrité des élèves et des personnels. Le candidat ne peut se contenter de réponses laconiques qu'il penserait pouvoir préciser grâce aux questions du jury. L'initiative des propos lui revient.

Il est également conseillé de proposer des actions concrètes pour répondre aux mises en situation, plutôt que de citer des missions générales du CPE. La reformulation d'un propos déjà énoncé sans apport nouveau ne peut satisfaire le jury, qui, en reposant la question autrement, espère conduire le candidat à investir d'autres champs de réponses. Le métier de CPE demande des connaissances dans des domaines variés que le candidat ne peut ignorer et qui sont complémentaires les uns des autres. L'absence de variété dans les étayages rend compte d'une prestation médiocre.

Certains candidats ayant une expérience d'A.E.D ont du mal à passer le cap pour s'engager dans la fonction du CPE, qui doit prendre des décisions et assurer la bonne marche d'un service au sens de l'organisation d'une équipe. Les connaissances réglementaires d'un EPLE sont alors partielles, et les obligations du fonctionnaire méconnues, bien que la loyauté soit souvent un principe énoncé.

Il est également conseillé aux candidats de veiller à leur positionnement de cadre. La saisine du chef d'établissement – qu'il ne faut pas confondre avec le rendre compte – doit être réservée aux situations de gravité exceptionnelle ou nécessitant un arbitrage institutionnel, et non pallier un défaut de positionnement du CPE.

Enfin, la question des valeurs (déontologie), des principes de la République et, le cas échéant, des principes juridiques, ne peut être évoquée sans en prendre toute la mesure. Le candidat doit comprendre le sens de chacune d'elles pour en donner une définition précise et se positionner après avoir fait un choix. Un candidat qui ne problématise pas ne sera pas en capacité d'assumer cette partie de l'épreuve.

En conclusion pour cette seconde épreuve d'admission :

L'épreuve d'entretien du concours de CPE est un exercice exigeant qui permet d'évaluer la maturité professionnelle, la capacité à analyser des situations complexes et l'aptitude à proposer des solutions opérationnelles dans un cadre éducatif. Les candidats doivent se préparer rigoureusement, en travaillant à la fois leur connaissance du système éducatif, leur maîtrise des cadres juridiques et déontologiques, et leur capacité à incarner une posture de cadre responsable.

Le jury attend des candidats qu'ils démontrent leur motivation, leur capacité à réfléchir et leur aptitude à agir en professionnel de l'éducation, en s'appuyant sur des valeurs solides et une bonne connaissance des enjeux institutionnels. Une préparation méthodique, une réflexion approfondie sur leur parcours et une maîtrise des échanges avec le jury sont les clés pour réussir cette épreuve.